

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de la Mayenne



Cafdata



44 %

PERSONNES
COUVERTES

52 730

ALLOCATAIRES

En Mayenne, **133 000 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **44 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 50 % selon les intercommunalités.

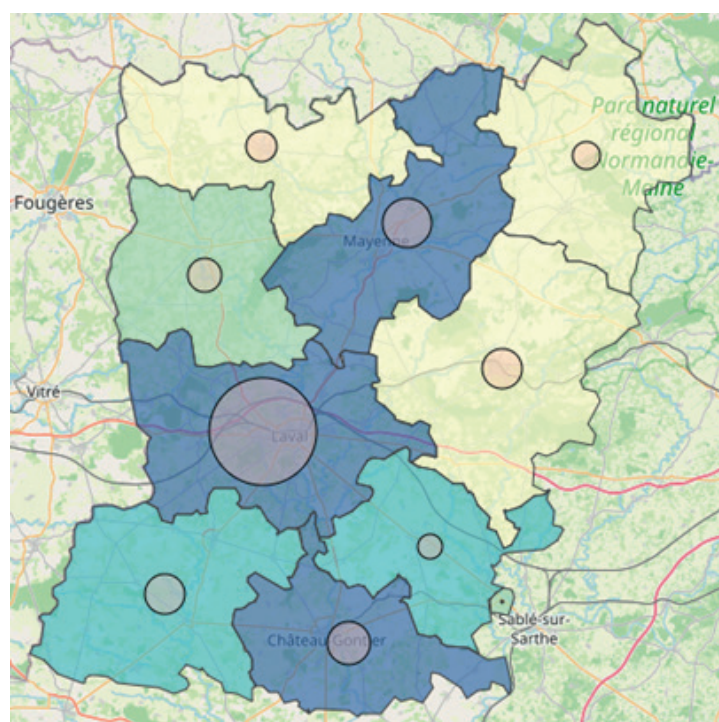
Le département se caractérise toujours par une proportion plus importante de familles avec enfants (52 % en Mayenne, 48 % au niveau de la France hexagonale), bien que cet écart s'amenuise. 26 % des familles couvertes sont monoparentales (32 % en France continentale).

1 650 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % dans l'hexagone).

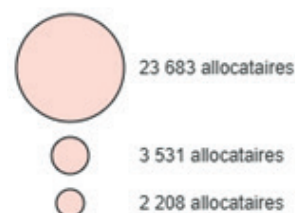
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenus. Pour 8 % des allocataires, les prestations légales sont les seules ressources financières (13 % dans l'hexagone).

13 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent autant d'enfants de moins de 20 ans, soient 13 700.**

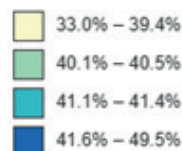
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Mayenne

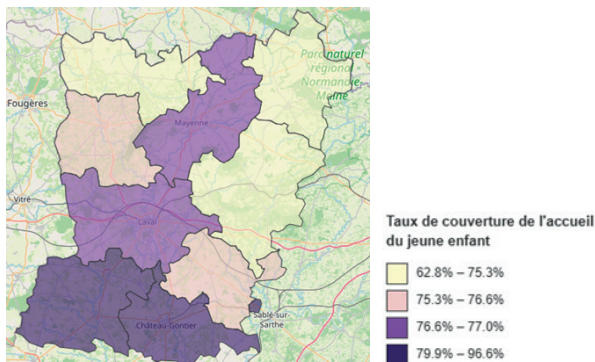
Petite
enfanceEnfance et
parentalitéLogement et
cadre de vieSolidarité
et insertionZoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

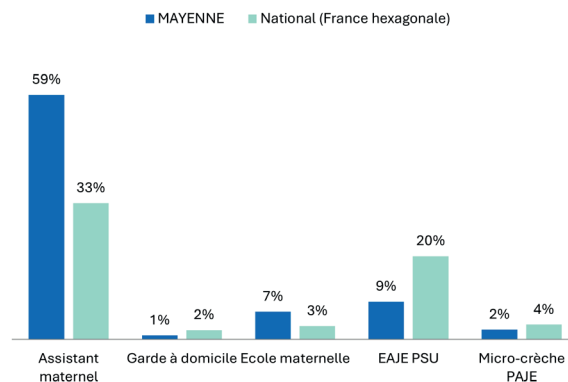
La Caf de la Mayenne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **7 130 places sont disponibles pour les jeunes enfants.**

Avec **78 places offertes pour 100 enfants** de moins de 3 ans, la Mayenne a la 5ème plus grande capacité d'accueil des départements de France.

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 5 380 places, soit **76 %** de l'ensemble des places offertes (63 % en France continentale).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE (PSU et micro-crèches Paje) s'élève à 1 050 places, soit 15 % de l'offre globale. Les places PSU représentent près de 12 % de l'offre d'accueil et les places Paje 3 %.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

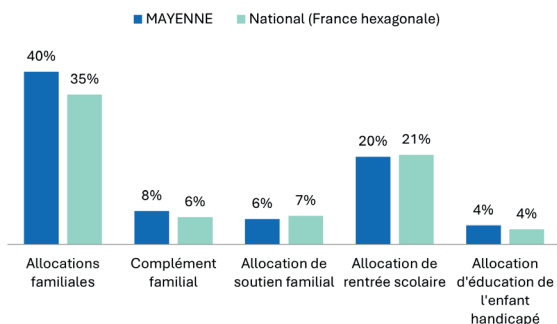
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

La Caf contribue aux charges des familles par le versement de prestations destinées à l'éducation des enfants :

- > **40 %** des allocataires bénéficient des **Allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et **8 %** d'un complément familial,
- > **20 %** reçoivent l'**ARS**, qui aide à assumer le coût de la rentrée scolaire,
- > **5 %** bénéficient de l'**ASF**, pour soutenir l'éducation d'un enfant privé de l'aide financière d'un ou de ses deux parents,
- > **4 %** perçoivent l'**AEHH**, soutien financier à l'éducation d'un enfant handicapé.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

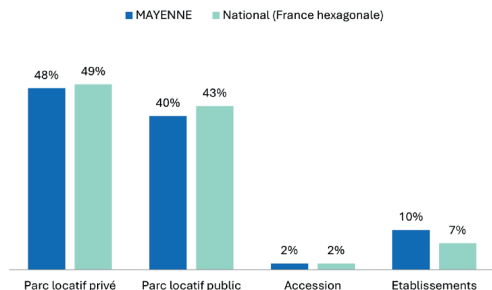




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, **18 400 foyers mayennais** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **35 300 personnes, soit 12 %** de la population totale du département. En Mayenne, la part des bénéficiaires en établissement est de plus de 10 % et figure parmi les plus élevées de France. Ce taux est caractéristique des départements ruraux vieillissants.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	MAYENNE	National (France hexagonale)
parc Locatif Privé	222 €	243 €
parc Locatif Public	210 €	237 €
Accédants	168 €	188 €
Établissements	215 €	221 €

Source : Caf juin 2025

En Mayenne, quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs à la moyenne nationale, avec des écarts de 6 € à 27 €. Ces différences peuvent s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente (part importante de propriétaires, activité soutenue).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à **3 780 foyers** sur le territoire mayennais, 17 % perçoivent la majoration pour isolement (taux le plus élevé de l'hexagone, suivi de deux autres départements des Pays de la Loire).
- **5 150 personnes** avec un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de **l'Allocation aux adultes**

handicapés (AAH) ; 52 % d'entre elles la perçoivent à taux plein (58 % en France continentale).

• **19 630 allocataires** mayennais bénéficiaires de la **Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 37 % des foyers allocataires (34 % au niveau hexagonal).

Incitative à la reprise d'activité, la Prime d'activité est cumulée au RSA pour 890 foyers en 2025, et à l'AAH pour 530 foyers.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

3 800

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

57 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

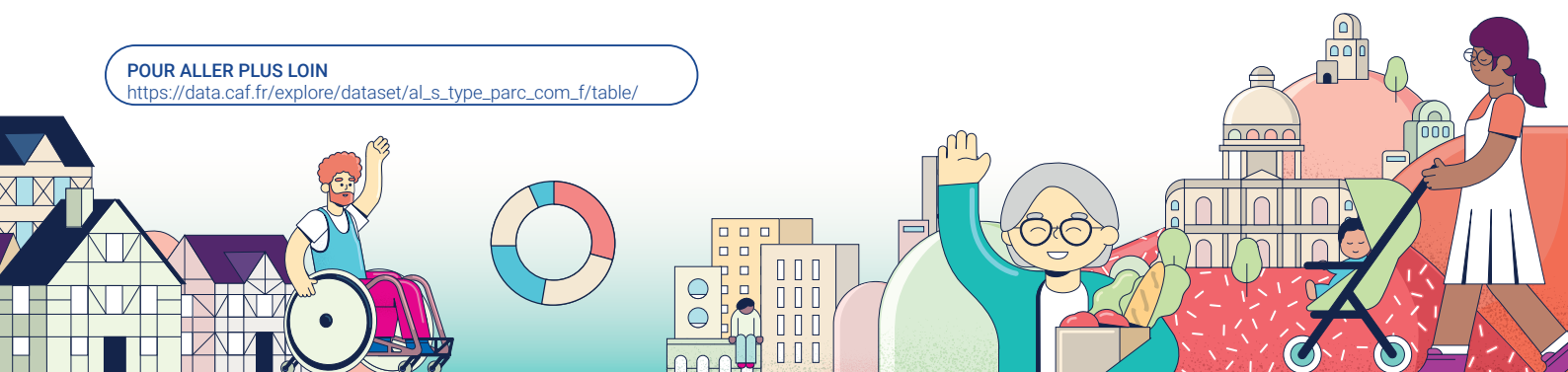
17 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

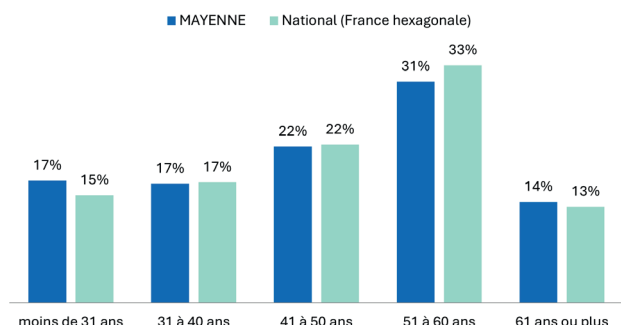
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



En Mayenne, 5 150 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés en juin 2025. Le montant versé pour cette prestation était de 4 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 775 € par bénéficiaire (827 € dans l'hexagone).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit alors la prestation « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

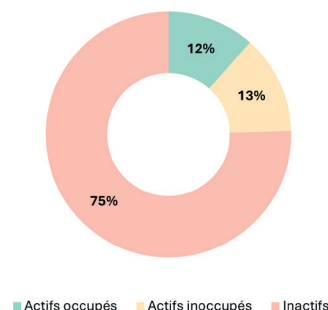
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **87 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **46 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% en France hexagonale).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

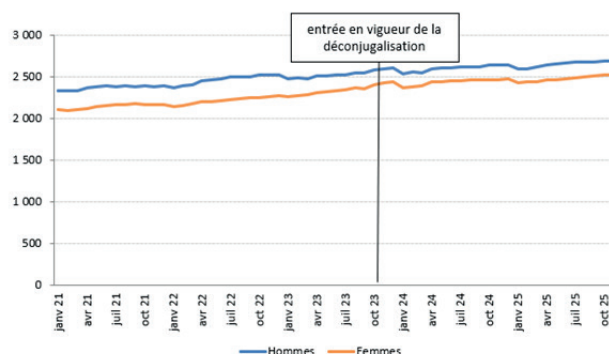
- **48 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (42% dans l'hexagone). Pourtant, 57% d'entre eux sont sans activité professionnelle.

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département de la Mayenne comme dans le reste de la France ; les principales causes sont une meilleure reconnaissance du handicap, le vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

L'évolution appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant de l'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couple* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

* 25 % des allocataires AAH du département sont en couple



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025